



Autorisation parentale pour les mineurs licenciés FFME pour
la pratique de l'escalade lors de séances ou sorties non encadrées

Saison 2025 - 2026

Je soussigné(e) ☐ Mme ☐ M.

Tél. :

Détenteur de l'autorité parentale, autorise l'enfant :

Nom :Prénom :

Date de naissance/...../.....

Adresse :

Code postal : Ville :

à participer aux séances ou sorties non encadrées d'escalade du club MONISTROL VERTICALE .

Mon enfant :

☐ de moins de 14 ans, pourra pratiquer l'escalade dans les séances ou sorties non encadrées du club **uniquement sous la responsabilité** d'un adulte autorisé **qui l'accompagne**, (autorisé = licencié FFME autonome avec un passeport orange au minimum). L'enfant aura accès aux mêmes structures et à la même pratique (moulinette ou en tête) que celles autorisées à l'adulte qui l'accompagne, selon l'autonomie de ce dernier.

☐ de plus de 14 ans est titulaire du passeport escalade orange (au minimum) et est autorisé par le club à pratiquer l'escalade lors de séances ou sorties non encadrées. J'ai bien noté que la séance ou la sortie ne sera pas encadrée, que mon enfant pratiquera en autonomie et qu'il s'engage à respecter les règles de sécurité de l'escalade.

J'ai pris connaissance du Règlement Intérieur du club et m'engage à le respecter et le faire respecter par l'enfant.

J'autorise, en outre, les responsables du club à prendre, en cas d'urgence, les mesures nécessaires à la santé de l'enfant.

À, le / /

Signature du ou des parents ou de l'autorité qualifiée, précédée de la mention « Lu et approuvé »